

Toutes les sources de financement de l'Enseignement privé en 2021

(Données de la publication RERS d'août 2023 du Ministère de l'Éducation Nationale)

La Libre Pensée a publié en détails le montant du financement des établissements privés primaires, secondaires, technologiques, agricoles et supérieurs inscrit **au seul budget 2024 de l'État** (Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Agriculture) en application de la loi Debré et autres lois Guerneur, Rocard, Carle et Accords Lang-Cloupet : il s'élève à **9 milliards 751 millions d'euros, au moins** puisque certains financements au profit de l'enseignement privé agricole ne sont pas identifiables car figurant dans des lignes budgétaires communes au public et au privé !

Rappelons que l'Enseignement privé est à 96 % catholique et que celui-ci « *est d'abord confessionnel* » comme l'avait déclaré le **cardinal-archevêque André Vingt-Trois** à la veille de l'adoption, le 18 avril 2013, par l'assemblée plénière de la Conférence des évêques de France du **Statut de l'enseignement catholique** en France. **C'est donc l'Institution scolaire catholique qui rafle la manne du financement public de l'Enseignement privé.**

Le document **Repères et Références Statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS)**, édité chaque année par le Ministère de l'Éducation Nationale, fournit les données les plus récentes sur **toutes les sources et montants des financements publics et privés** des établissements des 1^{er} et 2nd degrés et de l'Enseignement supérieur privés.

Si le RERS produit toujours **des chiffres de 2 ans en arrière, en 2023 ceux de 2021**, il permet néanmoins de mesurer l'ordre de grandeur de la manne publique attribuée à l'Enseignement privé, essentiellement catholique.

Les chiffres du financement public de l'Enseignement privé **agricole** ne figurent pas dans le RERS ; on les trouve pour partie dans le budget du ministère de l'Agriculture mais il est très difficile de déterminer tous les autres financements publics **indirects** constitués par la taxe d'apprentissage et les déductions fiscales dont bénéficient les bienfaiteurs, particuliers et entreprises, de ces établissements.

Ainsi le RERS nous apprend qu'**en 2021** l'Enseignement privé **sous contrat**, tous niveaux confondus (à l'exclusion de l'Enseignement agricole), a perçu 8 milliards 882 millions d'euros de l'Etat (ministère de l'Éducation Nationale et autres ministères), 2 milliards 980 millions d'euros des collectivités territoriales, 963 millions d'autres administrations que l'Éducation Nationale, soit **un financement public direct de 12 milliards 825 millions d'euros**. S'y ajoutent au profit d'autres établissements privés (**hors contrat**) des subventions publiques d'un montant de **2 milliards 235 millions** soit au total pour tous les établissements privés **15 milliards 60 millions** dont les établissements scolaires catholiques sont les principaux bénéficiaires.

Mais ce n'est pas tout. L'Enseignement privé a également reçu, en 2021, des entreprises et autres financeurs privés 12 milliards 289 millions d'euros. Une partie de ce financement résulte de **la taxe d'apprentissage, un impôt**, et une autre partie de **dons**.

Par ailleurs, le financement par les ménages eux-mêmes, d'un montant de 9 milliards 145 millions d'euros en 2021, comprend également tous **les dons aux Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique et Fondation pour l'école**, reconnues d'utilité publique, destinées à financer notamment les constructions d'établissements.

Tous ces dons de particuliers et d'entreprises peuvent être **défiscaisés à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu, de 60% de l'impôt sur les sociétés ou de 75% de l'impôt sur la fortune immobilière**.

Taxe d'apprentissage et dons défiscalisés constituent le financement public indirect de l'Enseignement privé.

Et pour être complet sur cette année 2021, il faudrait encore ajouter à ces chiffres le montant du financement public de l'Enseignement agricole privé. Par tous les biais, l'Enseignement privé se gave de fonds publics

« Financement des producteurs d'éducation en 2021 - Dépenses totales (en millions d'euros). »								
Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2023								
Source : Ministère de l'Éducation Nationale - MESR - DEPP								
Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires	1 9914	-	1 991	840	-	880	-	3 711
Collèges et lycées	5 657	559	6 216	916	0	2 169	155	9 457
Centres de formation d'apprentis	0	57	57	96	13	15	1 468	1 650
Établissements d'enseignement supérieur	90	81	172	194	10	1 236	690	2 301
Organismes de formation extrascolaire (4)	125	320	445	934	940	457	2 421	5 196
Total établissements privés subventionnés par l'Éducation Nationale (1)	7 864	1 018	8 882	2 980	963	4 757	4 734	22 315
Écoles maternelles et élémentaires	-	-	-	-	-	296	-	296
Établissements du second degré	-	-	-	-	-	214	16	230
Centres de formation d'apprentis	-	60	60	148	21	34	2 722	2 984
Écoles supérieures	-	-	-	-	77	1 983	378	2 438
Organismes de formation extrascolaire (4)	-	287	287	813	829	1 861	4 439	8 230
Total établissements privés non subventionnés par l'Éducation Nationale	-	347	347	961	927	4 388	7 555	14 177
Total	7 864	1 365	9 229	3 941	1 890	9 145	12 289	36 492
► Champ : France métropolitaine + DOM.								© DEPP
Pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés								
1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.								
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 287 millions d'euros en 2020.								
3. Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formation d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.								
4. Y compris la formation continue.								